



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
 Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
 Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
 Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI
 Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD

OBJET : SOLIDARITE

Quartier de la Fontaine d'Ouche - Création d'un cabinet médical temporaire

Le soutien au développement des projets d'exercice coordonné fait partie des priorités du contrat local de santé dont la Ville de Dijon est signataire.

Il s'agit de répondre aux mutations actuelles de l'offre de soins et d'anticiper les difficultés dans un contexte où les problématiques vont s'amplifier (manque de professionnels de santé, population vieillissante, inégalités sociales et territoriales...).

Le quartier de la Fontaine d'Ouche est caractérisé par un faible nombre de médecins: 5 présents à ce jour. Le départ de 3 médecins dans les prochains mois est attendu et ferait passer le quartier de 7,1 médecins à 2,87 pour 10 000 habitants, ce qui est très nettement inférieur à la moyenne nationale de 10,4 pour 10 000.

En outre, le portrait de territoire réalisé pour le renouvellement du contrat local de santé de Dijon Métropole a montré qu'il existe parmi les habitants des vulnérabilités particulières en termes de précarité et de santé (problématiques de surpoids / d'obésité et de santé mentale notamment).

Face à ce constat, les professionnels de santé s'organisent avec le soutien de la Ville afin de mettre en œuvre des projets d'exercice coordonné.

Ainsi, afin d'assurer la continuité de l'offre de soins primaires, la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS 21) porte le projet d'installer un cabinet médical temporaire sur le quartier qui permettrait la prise en charge des patients suivis actuellement par les médecins en partance, en attendant l'éventuelle installation de futurs médecins généralistes.

A terme, il s'agirait d'aboutir le cas échéant à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

La CPTS 21 a déjà identifié un médecin à plein temps, un autre à 3 jours pleins, un à mi-temps et un autre pour 2 demi-journées par semaine.

Le cabinet temporaire serait installé dans des locaux appartenant à Grand Dijon habitat situés 1 allée d'Ajaccio d'une superficie de 154 m².

Des travaux d'aménagement de l'espace en cabinet médical sont toutefois nécessaires en vue de créer 4 bureaux de consultation, des salles d'attente et des espaces d'accueil (voir le plan joint) pour un montant de 119 862,23€ (plomberie, électricité, cloisonnements modulaires).

Ils seraient réalisés sous la responsabilité de l'architecte mandaté par la CPTS.

Les locaux seraient mis à disposition par Grand Dijon habitat à la Ville de DIJON en contrepartie d'un loyer mensuel d'un montant de 1200€.

La Ville concéderait à titre gratuit ces locaux à la CPTS pour une durée de 24 mois, cette dernière supportant les charges locatives afférentes d'un montant mensuel de 450€ (eau, électricité, chauffage, impôts et taxes divers ...).

Un comité technique de suivi piloté par la Ville, sera réuni au moins une fois par an afin de suivre l'évolution du projet et son adéquation avec les besoins du territoire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** la prise en charge par la Ville des loyers pour un montant mensuel de 1 200 € pour une durée de 24 mois, les charges étant supportées par la CPTS.
- **d'autoriser** la prise en charge par la Ville des travaux d'aménagement du cabinet médical pour un montant de 119 862,23 € par le versement d'une subvention d'investissement.
- **de dire** que ces crédits seront inscrits au budget supplémentaire de la Ville de Dijon.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 57

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)